



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

04 janvier 2016

EFSA - 2014 - Accord AIFM

2014 - Protocole d'accord concernant la consultation, la coopération et l'échange d'informations relatives à la surveillance des entités visées par la directive AIFM entre l'Autorités des marchés financiers (AMF) et l'Egyptian Financial Supervisory Authority (EFSA)

↓ Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

SUPERVISION

GESTION D'ACTIFS

AIFM

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02